

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL NUMERO 2012 – 1- 002  
JEUDI 8 MARS 2012**

L'an deux mil douze, Jeudi 8 Mars, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Date de la convocation et de la publicité** : Vendredi 2 Mars 2012

**Etaient présents** : Messieurs LAUNAY Jacques, HOURDIN Xavier, GUEGAN André, CHOLET Didier, CALLIOT Michel, MAIGNAN André, PELLAN Philippe, NABUCET Frédéric, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, LEVEQUE Christiane, DE LA MOUSSAYE Martine, MARTIN Caroline.

**Etaient absents, représentés** : Madame TADIER Joële, Monsieur GIRARD Jacques.

**Etait absent, non représenté** : Monsieur YOBE Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 16  
Nombre de conseillers absents non représentés : 1  
Nombre de conseillers absents représentés : 2  
Quorum : 10

Madame Christiane LEVEQUE, candidate, est élue secrétaire de séance.

Madame MOISAN, Maire, informe qu'en raison d'une erreur matérielle, la délibération n° 2012-2-013 a été prise en rattachement du Conseil Municipal du 2 Février 2012. Son contenu est le suivant :

**Délibération N° 2012 – 2 – 013 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2012-2-003 :  
CREATION REGIE PRODUITS LOCATION SALLES COMMUNALES ET REGIE DES DROITS DE  
PLACE POUR SPECTACLES FORAINS, CIRQUES, MANEGES ET BROCANTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **CREE** une régie destinée à l'encaissement des produits de location des salles communales, pour laquelle Le Maire désignera un régisseur par arrêté, **CREE** une régie de recettes destinée à l'encaissement des droits de place pour les spectacles forains, cirques, manèges et brocantes. Le Maire désignera un régisseur par arrêté, **AUTORISE** Le Maire à créer ces régies

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 Février 2012 est validé et signé par les membres ayant participé à la séance.

**Délibération N° 2012 – 2 – 014 : COMMUNE, CAMPING ET LOTISSEMENTS : APPROBATION  
COMPTES ADMINISTRATIFS 2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2011 de la Commune, du Camping et des lotissements (Les Ormes, Lotissements Fréhel, Les Petites Fontaines, La Petite Abbaye), tels que présentés ci-dessous

BUDGET en euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	Excédent de fonctionnement 624 164.83 €	Excédent d'investissement 287 767.65 €
CAMPING	Excédent de fonctionnement 134 377.72 €	Excédent d'investissement 16 741.73 €
LOTISSEMENT DES ORMES	Déficit de fonctionnement 71 074.00 €	Excédent d'investissement 28 450.69 €

<b>LOTISSEMENTS FREHEL</b>	<b>Déficit de fonctionnement</b> 0.70 €	<b>Résultat de clôture</b> 0 €
<b>LOTISSEMENT DES PETITES FONTAINES</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b> 0.51 €	<b>Excédent d'investissement</b> 17 246.83 €
<b>LOTISSEMENT DE LA PETITE ABBAYE</b>	<b>Déficit de fonctionnement</b> 189 190.66€	<b>Déficit d'investissement</b> 342 591.83 €

**Délibération N° 2012 – 2 – 015 : COMMUNE, CAMPING ET LOTISSEMENTS : APPROBATION COMPTES DE GESTION 2011**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances. Celle-ci informe l'Assemblée délibérante que les Comptes de Gestion 2011 relatifs à la Commune, au Camping et aux lotissements, transmis par la Trésorerie de Matignon, sont conformes aux Comptes Administratifs présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2011 de la Commune, du Camping et des lotissements (Les Ormes, Lotissements Fréhel, Les Petites Fontaines, La Petite Abbaye)

**Délibération N° 2012 – 2 – 016 : COMMUNE, CAMPING : AFFECTATION DES RESULTATS 2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** d'affecter les résultats 2011, comme suit :

➤ **BUDGET COMMUNE**

**Excédent de fonctionnement 2011 : 624 164.83 €**

Affectation en section d'investissement à l'article 1068) : 356 164.83 €

Résultat reporté en section de fonctionnement au BP 2012 : 268 000 €

➤ **BUDGET CAMPING**

**Excédent de fonctionnement 2011 : 134 377.72 €**

Affectation en section d'investissement à l'article 1068 : 110 000.00 €

Résultat reporté en section de fonctionnement au BP 2012 : 24 377.72 €

**Délibération N° 2012 – 2 - 017 : COMMUNE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY. Il est précisé que les bases d'imposition prévisionnelles 2012, ont légèrement augmenté.

La Commission Finances propose de ne pas alourdir la pression de la fiscalité locale pour les contribuables, et propose de ne pas modifier la globalité de ces taux pour 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2012, comme suit :

- **Taxe d'habitation : 22.09 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13.04 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.94 %**
- **Cotisation foncière des entreprises : 21.05 %**

**Délibération N° 2012 – 2 - 018 : COMMUNE, CAMPING ET LOTISSEMENTS : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012**

**Budget Primitif 2012 Commune**

Madame BLINTZOWSKY reprend les montants respectifs des sections, en dépenses et en recettes, et apporte les commentaires suivants :

- Les propositions budgétaires relatives aux charges à caractère général, restent dans la lignée des crédits 2011.

- Les charges de personnel sont créditées à un niveau légèrement supérieur à 2011, à titre prévisionnel, sachant que l'objectif est de réduire au maximum leur réalisation.
- Le budget de dépenses de fonctionnement inclut la somme de 360 000 € , qui correspond au Fonds de garantie mis en place à la suite de la réforme de la fiscalité locale. Cette somme sera reconduite chaque année.
- Comme en 2011, le budget prévisionnel inclut une reprise partielle des déficits des lotissements, pour 12 000 € en section de fonctionnement, et 212 000 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ADOPTE le Budget Primitif 2012 de la Commune, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	<b>2 927 614.00 €</b>
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	<b>1 191 731.62 €</b>

### **Budget Primitif 2012 du Camping**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif 2012 du Camping, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	<b>675 300.00 €</b>
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	<b>204 741.73 €</b>

### **Budget Primitif 2012 du Lotissement des Ormes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ADOPTE le Budget Primitif 2012 du Lotissement des Ormes, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	<b>245 709.00 €</b>
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	<b>167 475.69 €</b>

### **Budget Primitif 2012 des Lotissements Fréhel**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ADOPTE le Budget Primitif 2012 des Lotissements Fréhel, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	<b>10.00 €</b>
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	<b>0 €</b>

### **Budget Primitif 2012 du Lotissement des Petites Fontaines**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ADOPTE le Budget Primitif 2012 du Lotissement des Petites Fontaines, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	<b>122 167.00 €</b>
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	<b>131 357.00 €</b>

### **Budget Primitif 2012 du Lotissement de la Petite Abbaye**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : ADOPTE le Budget Primitif 2012 du Lotissement de la Petite Abbaye, comme présenté ci-après :

Section de Fonctionnement en dépenses et en recettes	<b>1 018 737.66 €</b>
Section d'Investissement en dépenses et en recettes	<b>1 454 920.21 €</b>

## Délibération N° 2012 – 2 - 019 : FIXATION DU NOMBRE D'EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **CREE** 28 postes saisonniers, dont 26 d'une durée de 2 mois, et 2 d'une durée de 6 mois, répartis ainsi : 17 au Camping, 4 à l'entretien des plages, 1 à l'accueil de la Mairie et 6 à la surveillance des plages.

## Délibération 2012-2-020 : CHOIX PRESTATAIRE SURVEILLANCE DES PLAGES

Madame MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint, qui expose les éléments suivants : trois prestataires ont été consultés : la S.N.S.M, le SDIS Pompiers, et Penthivière Association Sauvetage et Secourisme (affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme). Les propositions ont été examinées en Commission d'Appel d'Offres (qui n'a qu'une voix consultative) le 27 Février dernier sur la base du coût du personnel, du coût du matériel et des charges éventuelles d'hébergement des sauveteurs.

Michèle MOISAN, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à voter à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour Penthivière Association Sauvetage et Secourisme, 6 voix pour la SNSM, et 0 voix pour le SDIS : **AUTORISE** Le Maire à signer une convention avec Penthivière Association Sauvetage et Secourisme, fixant le nombre de sauveteurs à 3 par poste et par site, entre le 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2012.

## Délibération 2012-2-021 : CHOIX PRESTATAIRE SOCIETE SECURITE CAMPING

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur CALLIOT, Adjoint en charge du Camping. La surveillance de nuit de cet équipement a fait l'objet d'un cahier des charges qui a été soumis à 3 sociétés spécialisées. Les propositions tarifaires, pour 2 agents de sécurité présents du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août, sont les suivantes :

Nom de la Société	Montant de la prestation TTC
A.P.S.O (Le Rheu)	25 241.58 €
SECURITE OUEST L.T.D (Plouvorn 29)	14 883.02 €
A 44 SECURITE (Theix 56)	17 611.70 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 Février dernier, a rendu un avis favorable pour la Société A44 Sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RETIENT** la proposition tarifaire de la Société A44 Sécurité, d'un montant de 17 611,70 € TTC pour la présence de 2 agents chargés de la sécurité de nuit au camping du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2012, **AUTORISE** Le Maire à signer le devis correspondant.

## Délibération 2012-2-022 : CHOIX PRESTATAIRE ARCHIVAGE MAIRIE

Michèle MOISAN, Maire, indique qu'il y a lieu de poursuivre l'archivage administratif qui a été conduit en Mairie en 2007, afin de classer les documents établis depuis, et gagner ainsi de l'espace dans le local dédié. Madame BLINTZOWSKY présente trois propositions, l'une du Centre de gestion pour 12 480.00 € TTC, la suivante de l'entreprise AGO pour 6 783 € HT, et enfin DopArchive pour 2500 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 Février dernier, a rendu un avis favorable pour DopArchive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RETIENT** la proposition tarifaire de la Société DopArchive, d'un montant de 2500,00 € HT, **AUTORISE** Le Maire à signer le devis correspondant.

## Délibération 2012-2-023 : VOIRIE 2012 ET AUTORISATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur LAUNAY, Adjoint en charge des travaux-voirie. Celui-ci rappelle la délibération n° 2012-2-010 du 2 Février 2012, et explique qu'à ce jour, le délai est trop court pour lancer des travaux sur les eaux pluviales et l'alignement des propriétés sur la Rue du Moulin. Pour cette rue et celle de la Grosse Falaise, il conviendrait mieux de lancer les études de maîtrise d'œuvre cette année et prévoir les travaux en 2013.

Michèle MOISAN fait part d'un courrier adressé aux membres de la Commission Voirie par Monsieur LAUNAY, Adjoint en charge du dossier, indiquant, qu'après réexamen, une nouvelle liste des routes est proposée, sur la base de l'enveloppe communautaire de 70 000 € .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ANNULE** la délibération n° 2012-2-010 du 2 Février 2012, Dans le cadre du programme 2012, réalisé au moyen de l'enveloppe financière de la Communauté de communes du Pays de Matignon, de 70 000 € , **DECIDE** de réaliser des travaux de voirie sur les routes suivantes : -

- La Grande Bandelle RD 16 : 20 163 €
- Galmiche-La Brousse : 17 655 €
- Le Bois Josset-La Ville Oie : 20 064 €
- Route de Port-Nieux (en monocouche) : 8 890 €

**PRECISE** que le solde créditeur de 3 228 € sera reporté sur l'année 2013, et **ENGAGE** l'étude de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la Rue du moulin, et la rue de la Grosse Falaise, sachant que les travaux eux-mêmes seront programmés en 2013.

#### **INFORMATION SUR LA REFECTION DE LA CALE DU VIEUX BOURG**

Michèle MOISAN, Maire, donne lecture d'un courrier de Monsieur le Sous-Préfet, relatif à une demande de subvention pour la réfection de la cale du Vieux Bourg. Cette requête, effectuée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, a bien été enregistrée, et permet d'engager l'opération dès maintenant. La suite réservée au dossier nous sera transmise dès que possible.

#### **POSITIONNEMENT OPERATION GRAND SITE**

Michèle MOISAN, Maire, fait un rappel sur la réunion du 7 Février 2012 à Plurien, au cours de laquelle un échange devait permettre d'aborder l'opportunité de lancer une « Opération Grand Site », dans l'optique d'une labellisation « Grand Site de France », destinée à la valorisation du patrimoine.

Le périmètre de cette opération reste à déterminer, ainsi que le projet qui doit être écrit dans les deux ans. Les conséquences et les contraintes associées à ce label ne sont pas connues. Pourtant, il est demandé aux collectivités concernées, de se positionner avant le 31 mars 2012.

D'autres questions sont posées :

- Quelles sont les conséquences possibles de ce dispositif, qui se cumule avec Natura 2000 et la loi Littoral ?
- Le projet « Ecotron » envisagé sur le site des Carrières sera-t-il compatible ?

Michèle MOISAN ne propose pas de vote, mais souhaite que les représentants du Syndicat des Caps Fréhel-Erquy présentent le dossier au prochain Conseil Municipal, et qu'un vote à bulletin secret soit organisé.

#### **Délibération 2012-2-024 : RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE**

Michèle MOISAN, Maire fait part d'une demande de rétrocession à la Commune, présentée par Madame CLERO Marie-Annick, concernant la concession funéraire L 14, se trouvant vide de toute sépulture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **PREND ACTE** de la demande de rétrocession à la Commune, présentée par Madame CLERO Marie-Annick, concernant la concession funéraire L 14, se trouvant vide de toute sépulture, **DECIDE** que la Commune disposera de cette concession à titre gratuit, et en disposera selon sa volonté.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

1.

#### **Délibération n° 2012- 2 - 025 : COMMUNE : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION VACANCES ET LOISIRS SUIVI DE L'ACQUISITION D'UNE TABLE D'ORIENTATION**

Madame MOISAN, Maire, explique que l'association « Vacances et Loisirs » souhaite faire un don à la Commune, pour que celle-ci engage la conception et la réalisation d'une table d'orientation à positionner à la Pointe aux Chèvres. Il s'agirait d'une table en lave émaillée arrondie d'1.40 m de diamètre, sur un muret en grès rose maçonné. Un devis a été établi par une société spécialisée.

Michèle MOISAN remercie fortement les initiateurs de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DONNE** un accord de principe pour que le don fait par l'association « Vacances et Loisirs » à la Commune puisse permettre l'acquisition d'une table d'orientation qui sera installée à la pointe aux Chèvres.

2. Divagation chiens et chats sur la Commune : à la suite de plusieurs plaintes reçues en Mairie concernant des animaux errants, un arrêté a été pris pour régler au mieux ce problème.
1. Demande autorisation par un particulier pour la vente de cendriers de plage à 1 Euro : les membres présents donnent leur accord au demandeur, à titre d'essai.
2. Michèle MOISAN fait part de la réponse écrite de la Mairie de Plurien, à notre courrier. Nous avons, en effet, informé la Mairie de Plurien que nous ne prenons pas en charge l'aide financière pour les élèves de Plurien scolarisés à Fréhel, et participant au prochain séjour découverte. Il nous est répondu que des élèves domiciliés à Fréhel, et scolarisés à Plurien, bénéficient aussi de sorties scolaires, auxquelles nous pourrions participer. En conséquence, considérant l'équilibre des situations, les membres présents souhaitent annuler notre demande de 40 € par enfant.
3. Association Fréhel Cap Amitié Partage : l'association sollicite un local à titre gratuit, pour entreposer du matériel. Les élus souhaitent connaître l'encombrement de ce matériel, avant de rendre réponse, sachant qu'à ce jour, aucun local n'est disponible.
4. Repas des Aînés : programmé le 18 Mars à 12 h à la Salle des Fêtes.
5. Association Corps et Impro : cette association, qui dispense des cours de danse en improvisation, renouvelle pour la 10<sup>ème</sup> année une demande de mise à disposition gratuite de la Salle des Fêtes du 13 au 17 Août 2012. Il est précisé que les participants ne versent pas de participation financière. L'accord est donné.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 HEURES 30**

**La Secrétaire de Séance**  
**Christiane LEVEQUE**

**Le Maire**  
**Michèle MOISAN**